

M.R.B.C. – A.A.T.L. – D.U.  
Monsieur François TIMMERMANS  
Fonctionnaire délégué  
Région de Bruxelles-Capitale  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU : 04/PFD/282616  
N/réf. : GM/BXL2.1328/s.523  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

**Objet : BRUXELLES. Rue du Marché aux Herbes, 25. Pose d'une enseigne. Avis de la CRMS.**

Suite à votre courrier du 09/07/2012 sous référence, réceptionné le 10/07/2012, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 18/07/2012.

Le dossier concerne un immeuble néoclassique situé dans la zone de protection de l'ensemble formé par les maisons sises aux n° 22-50 de la rue du Marché aux Herbes et dans la zone tampon Unesco de la Grand-Place. La demande porte sur le placement d'une enseigne perpendiculaire en remplacement des deux bannières placées actuellement devant des baies du 1<sup>er</sup> étage et dérogeant au RRU. Considérant qu'il s'agit d'une amélioration de la situation existante, la CRMS y souscrit. La nouvelle enseigne, perpendiculaire à la façade principale et non lumineuse mais dotée d'un petit spot « casquette », répond, par ailleurs, aux prescriptions urbanistiques et au RCUZ Unesco.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. à : A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke  
Commission de concertation de la Ville de Bruxelles.